

compagnies le gouvernement doit accorder des subventions. Aucun député n'avait prévu ni recommandé que le gouvernement fit pareil usage du pouvoir qu'il possède, pour aliéner de vastes étendues de terres au profit de certaines compagnies. Il me semble que le parlement devrait adopter une proposition spécifiant que l'aliénation de ces terres, l'étendue et l'objet de cette aliénation sont autant de questions du ressort du parlement, et que l'aliénation de terres en faveur de voies ferrées, aliénation qui n'aurait point été consentie de la sorte, si ce n'est dans ce but particulier, constitue un acte, qui dépasse les pouvoirs de l'Exécutif et est de notre ressort. Il est vrai que pareilles concessions peuvent être faites à l'instance du gouvernement et sous sa direction, mais elles doivent être décidées par nous avant que l'administration puisse agir.

Nul doute, M. l'Orateur, qu'il faudra de nombreuses voies ferrées dans ces territoires, si la région fertile qui s'y trouve, dit-on, existe réellement. On me dira sans doute qu'il serait aussi facile de coloniser cette vaste région avec un seul chemin carrossable, qu'avec un seul chemin de fer, bien qu'une seule voie ferrée suffise peut-être à la colonisation pour le moment. Je serais donc très peiné que l'on supposât un seul instant que je veux mettre en avant quelque proposition le moindrement hostile à la construction d'autres chemins de fer dans des directions convenables, à de bonnes conditions et en faisant aux compagnies qui entreprendront la construction de ces voies ferrées des octrois raisonnables de terres. Mais je maintiens que ce sont là autant de questions hautement importantes, du ressort du parlement et que nous n'avons point encore autorisé l'exécutif à les régler.

L'an dernier, le discours du trône contenait un joli petit paragraphe nous informant qu'une immigration considérable était attendue pendant la saison suivante. Voici le texte de ce paragraphe :

"La visite faite en ce pays par deux des membres de la commission royale nommée pour s'enquérir des causes de la crise agricole en Angleterre, ainsi que les rapports si favorables faits par les agriculteurs anglais... contribueront, je n'en doute pas, à activer encore davantage l'émigration pendant la présente année. Des mesures nouvelles devront être prises pour la recevoir et votre attention sera particulièrement appelée sur cette matière."

L'honorable premier ministre nous parla non pas seulement en termes généraux, mais il nous dit alors que 25,000 immigrants, au minimum, s'établiraient au Nord-Ouest pendant l'année qui va finir. Dans le discours de cette année, l'émigration est aussi mentionnée, mais je n'observe pas ce renseignement flatteur auquel nous avions droit de nous attendre, vu que les autres prophéties formulées dans le discours de l'an dernier et pendant les débats de cette Chambre, relativement à la colonisation du Nord-Ouest, se sont admirablement vérifiées.

Les discours de cette année mentionne les nouveaux efforts que l'on fera pour établir ce courant d'immigration que l'on annonçait pour l'année dernière, tellement que nous devions être embarrassés des nombreux immigrants qui nous arriveraient. Les renseignements que j'ai pu obtenir ne viennent pas, il est vrai, de source officielle et je m'empresse de les corriger, s'ils ne sont pas exacts. Mais on m'assure que si l'honorable monsieur avait divisé ses chiffres par trois, sa prophétie eût été encore exagérée. On me dit que très peu d'immigrants se sont établis au Nord-Ouest et que plusieurs de ceux qui s'y étaient rendus en sont repartis. On ajoute que le départ de plusieurs est dû à l'abus que le gouvernement a fait des pouvoirs que nous lui avons conférés à l'effet de céder des terres pour aider à la construction du Pacifique, en l'utilisant pour subventionner d'autres compagnies.

Si mes renseignements sont exacts, au commencement de l'année, peu après la session, des colons qui avaient l'intention de se rendre dans l'une des meilleures sections du Nord-Ouest, la montagne à la Tortue, apprirent qu'ils ne pouvaient compter sur rien de positif relativement au prix des terres. Ce renseignement n'était pas très encourageant pour eux.

M. BLAKE

Je me rappelle certains discours fort animés, faits sur le même sujet pendant la dernière session. Je me rappelle que certains députés dénoncèrent des renseignements de même nature en disant que semblables rumeurs étaient de nature à empêcher toute émigration vers cette région. Mais les avantages que cette terre promise offre, disait-on, étaient si considérables que malgré l'effet produit par ce renseignement qui, heureusement, a empêché bien des colons de se rendre à la montagne à la Tortue, quelques-uns s'y sont rendus, se fiant à leur bonne étoile pour se procurer des terres. On me dit encore que cet avis n'ayant pas été jugé suffisant, fut suivi d'un autre déclarant, comme le premier, qu'il était impossible pour les immigrants de s'assurer du prix des terres, mais qu'ils ne pourraient obtenir de garantie et devraient occuper les terres aux conditions qu'on voudrait bien leur imposer. On ajoute que ce second avis eut l'effet désiré, de faire partir la plupart des immigrants qui s'étaient rendus là malgré le premier avis. J'apprends en outre, que plusieurs de ces colons passèrent directement la frontière dont la montagne à la Tortue ne se trouve pas éloignée, et se rendirent dans le Dakotah où on leur fit des conditions qui leur ont permis de se fixer dans cet Etat. Voilà comment nous avons perdu un grand nombre d'immigrants qui seraient venus augmenter la population du Nord-Ouest.

On prétend aussi que ces avis et les dispositions prises pour empêcher et qui ont empêché la colonisation d'une grande étendue de territoire de la montagne à la Tortue, avaient pour but de mettre à effet le programme de l'exécutif qui consistait à laisser vendre ces terres, à de grands profits, par une compagnie de chemin de fer dont j'ignore toutefois le nom.

Il me semble que ces faits prouvent assez que nous devons sérieusement considérer la forme que l'on doit donner aux règlements concernant nos terres, les principes sur lesquels ils doivent être basés et les pouvoirs que nous devons accorder à l'exécutif en ce qui concerne nos territoires du Nord-Ouest.

Le discours du trône nous apprend qu'une commission royale a été instituée, une commission du service civil. J'ai bien peur qu'on ne nous soumette de nouveau le bill que l'honorable premier ministre nous déclarait, à la fin de la dernière session, avoir préparé et fait imprimer, en ajoutant qu'il était impossible de l'examiner alors et que nous aurions à l'examiner pendant la session prochaine. Le langage du discours est, sans doute, légèrement obscur, mais j'ai bien peur qu'il signifie que nous n'aurons point encore de loi du service civil pendant la présente session. Toutefois, il est satisfaisant d'apprendre par le discours, qu'une commission royale a été instituée.

Mais il y a une autre commission royale dont le discours ne parle pas, bien que, je puis le dire, elle ait plus préoccupé l'attention publique que la royale commission du service civil, et que ses délibérations aient été suivies avec beaucoup plus d'intérêt que celles de cette dernière, au sujet de laquelle nous n'avons que peu de renseignements et dont le public se soucie, je crois, beaucoup moins. Quant à la commission dont il n'est point parlé dans le discours, on nous assure qu'elle a été instituée et elle annonce clairement que sa mission est de faire enquête relativement aux obligations ou accusations formulées dans l'enceinte de cette Chambre, au sujet des certains faits relatifs au chemin de fer du Pacifique. On dit même que sa mission ne se borne pas là, mais qu'elle comprend formellement, comme objet principal de sa formation, les allégations formulées dans cette Chambre. Pour ma part, je saisis la première occasion de protester, comme je l'ai déjà fait, lorsque les conseillers de la Couronne instituèrent une autre commission royale d'enquête au sujet d'autres faits relatifs au chemin de fer du Pacifique. C'est, selon moi, en substance, une grave atteinte, non pas à la dignité du Parlement, dont je me soucie fort peu, mais à son indépendance. Je crois que l'exécutif ne peut se saisir de ses accusations avant de les avoir soumises à la Chambre.